

- 1) s. EA VI 1, 786 (Nr. 501) 2) s. AH 101/28
 3) s. neben AH 79/54 auch AH 25/88, 91

Original, mit Siegel - AH 101, 109f-109g - Blatt 109g^r leer

1716 April 1., Schwyz

A

SCHREIBEN VON LANDAMMANN [JOSEF ANTON] REDING [AN DEN ZUGER AM-
 MANN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"La responce de Messeigneurs [Landammann und Landrat] au Canton de Lucerne [gemeint den dortigen Schultheiss und Rat] a esté Conforme a ce que nous estions Convenu [- dabei dürfte es um den von Venedig begehrten Aufbruch gegangen sein -]¹; M [Oberst Franz Friedrich oder Markus Rudolf] Kid [=Kyd]² est de Retour d'auproche Le Resident de Venisse [Giovanni Maria Vincenti], jl a apportté un plan de Capitulation³, d'ont[!] La teneur ne me paroît pas trop avantageuse pour le Canton, ainsy que je m'imagine qu'il ne trouvera pas peu de difficulté dans La proposition qu'il pretend faire demain au Conseil qui est Convoqué a ce Sujet; jl a eu une Conferance jl y a quatre jours a La treib⁴, ou (a ce qu'on m'a dit;) c'est[!] trouvé M:^r le Chevallier [Franz Eduard Anton?] Tanner [von Uri], et Le Cap:^{ne} Zeller [korrekt wohl: Zelger, von Nidwalden]⁵; M:^{rs} [Landammann und Landrat] d'Ury nous ont Escrit ce Matin pour demander une Espece de diette pour demain [konkret den 3. April 1716] entre, eux, nous [- einer der Tagsatzungsgesandten von Schwyz sollte dann tatsächlich auch Reding sein -], et Undervalden [korrekt bloss Nidwalden] a La treib⁶, ce qu'on Leurs a Concedé, J'auray L'honneur de vous jnformer de tout ce qui s'y passera, et si L'affaire est de Consequence Mon fils [Franz Anton oder Josef Karl Reding gemeint] aura L'avantage de vous La participer en personne avec La Capitulation en question, pour moy Je Resterois Toujours sur le plan, d'ont nous sommes Convenu, s'cavoir[!] que L'on fasse une affaire unanime parmy Les Cantons Catholiques, souteneu, et formmé par les familles de distincttion d'jceux; avec La Garanty, ou en propre pour le pape [Clemens XI. - bei vielen war die Meinung vertreten, dass es besser wäre, der Papst ersuche um einen Aufbruch gegen die Türken als Venedig -], suivant que nous en avons discoureu, et d'ont j'en ay fait part a son E: M le Conte [Domenico] pasionay [=Passionei, Gesandter des Hl. Stuhles auf dem Friedenskongress von Baden], auquel je ne doute pas que vous ayez fait La Mesme Chosse⁷ d'ans[!] Les formes que nous avons Resoleu, s'il se passe quelque particularité Chez

vous. Je vous Conjure de me Le vouloir participer, vous assurea[n]t que je n'échaperay point d'ocassions a vous participer celle de ce pays; je vous prie, de vouloir M'honorer avec ma petite famille de La Continuation de Vostre amittie, et nous n'obmetterons de Vous en M'arquer[!] nostre Reconoissance ayent L'honneur d'estre ...
 J'asseure avec les mien[s] M:^{de} [Maria Barbara] de Zurlauben de mes devoirs, et toute vostre maison
 Si M:^r [Johann Jakob] achemann [Statthalter von Nidwalden] estoit de Retour jl seroit Bon que vous eussies La Bontté de participer nos sentiments [bezüglich des venez. Aufbruchbegehrens?]."

1) s. EA VII 1, 103 a sowie 104 (Nr. 77)

2) s. AH 101/17

3) s. neben AH 46/93 spez. auch AH 60/22, 22A

4) Diese Zusammenkunft ist in den gedruckten EA nicht aufgeführt.

5) s. AH 35/37

6) s. EA VII 1, 103 (Nr. 76)

7) s. etwa AH 75/125

Original - AH 101, 110-111

[18. Jh.]

"MAXIMES DE LA SAGESSE"

Rendez au createur ce que l'on
 doit luy rendre,
 Reflectivez avant que de
 rien entreprendre,
 point de Societe qu'a ucc d'honneste
 gens,
 Et ne vous en fiez point de vos
 heureux talents,
 conformez vous tousjours
 aux Sentiments des autres,
 Ceder honnestement si l'on
 Combat les vostres,